

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER,
Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD,
Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI,
Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame
Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Françoise MARQUE

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent HOTTIER

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Date de convocation

17 février 2023

OBJET : Approbation de la candidature et du plan d'action de la commune de Gréoux-les-Bains au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »

Rapporteur : Joëlle TEBAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que la commune est engagée depuis de nombreuses années dans des actions en faveur de la biodiversité avec notamment :

- l'obtention d'un label zéro phyto,
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée,
- la fauche tardive,
- les conventionnements avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Considérant que la commune est déjà titulaire d'un label « deux libellules », et qu'elle souhaite poursuivre cet engagement en faveur de la biodiversité et lutter contre la perte de biodiversité ;

Considérant que le programme « Territoires Engagés pour la Nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité ;

Le rapporteur informe l'assemblée que la reconnaissance en tant que « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- **un accompagnement** par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- **un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- **la facilitation à l'accès de financements existants** (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...) ;
- **une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;

- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence etc.) et créer de nouvelles synergies.

Accusé de réception en préfecture
00423049941/20230223-DEL-2023-009-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Ce dispositif est sous la gouvernance de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) qui en est l'opérateur principal et qui réunit :

- la Région,
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB),
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC),

Gréoux les-Bains dispose d'un climat aux amplitudes thermiques importantes, caractérisé par un froid marqué en hiver et de fortes chaleurs en été.

Le principal enjeu pour la collectivité réside aujourd'hui dans l'adaptation de nos pratiques de gestion des espaces verts en tenant compte notamment des sécheresses de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues.

Aujourd'hui, les enjeux en matière de biodiversité reposent sur la préservation des milieux propices au développement des différentes espèces faunistiques et floristiques. C'est pourquoi, nous souhaitons au cours des prochaines années poursuivre et renforcer nos actions en faveur des insectes pollinisateurs, de la fauche tardive et du zéro phyto. D'autres actions sont également nécessaires en privilégiant les plantations d'espèces diversifiées et adaptées à notre climat.

Le plan d'action proposé pour la prochaine période triennale pour la candidature de la commune à l'obtention du label est le suivant :

- **La création d'une Aire Terrestre Educative** répondant aux ambitions suivantes : développer la connaissance de la biodiversité sur le territoire, développer des programmes d'éducation à l'environnement et à la biodiversité, gérer les ressources naturelles et les espaces en faveur de la biodiversité,
- **L'aménagement d'un jardin sec et plantation de prairies fleuries** répondant aux ambitions suivantes : développer une gestion écologique des espaces verts, développer des programmes et des actions de gestion et conservation des espèces et habitats,
- **Mettre en place une plateforme de compostage des déchets organiques au Centre Technique Municipal** répondant à l'ambition suivante : développer une gestion écologique des espaces verts,
- **Sensibilisation à la protection de la biodiversité aquatique** répondant à l'ambition suivante : aménager avec la biodiversité.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adhérer à cette démarche volontariste en s'engageant dans le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) et de valider le plan d'action proposé.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le plan d'action présenté et la candidature de la commune au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches visant à l'engagement de la commune dans le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et à signer tous les documents correspondants.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 23 février 2023

Signé,
Le 23 février 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 24 FEV. 2023

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Laurent HOTTIER